ACTION URGENTE

CUBA. UN ADOLESCENT DÉTENU DANS UNE PRISON POUR ADULTES A ÉTÉ LIBÉRÉ

Jonathan Muir Burgos, un adolescent cubain, a été arrêté le 16 mars 2026, après avoir participé à des manifestations contre des coupures de courant prolongées et des pénuries alimentaires. Il aurait été incarcéré à la prison de Canaleta, dans le centre de Cuba, et inculpé de « sabotage », une infraction grave passible d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 15 ans. Il a été remis en liberté le 24 juin 2026 et a désormais retrouvé sa famille. Toutefois, selon certaines informations, il serait toujours soumis à des restrictions et l'affaire pénale intentée contre lui serait toujours en cours.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Jonathan David Muir Burgos est un adolescent cubain originaire de Morón, dans la province de Ciego de Ávila. Il avait 16 ans lorsqu'il a été arrêté, le 16 mars 2026, après que lui et son père, le pasteur évangélique Elier Muir, se seraient présentés à une convocation de la police, en lien avec les manifestations qui se sont déroulées à Morón le 13 mars. Ces manifestations ont été déclenchées par les coupures d'électricité prolongées, les pénuries alimentaires, la détérioration des services publics et le mécontentement social croissant. Les autorités ont inculpé Jonathan David Muir Burgos de « sabotage », l'une des infractions les plus graves du droit pénal cubain, passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison.

Il aurait été transféré à Canaleta, une prison pour adultes située dans la ville de Ciego de Ávila. Sa famille a indiqué que sa santé physique et psychologique s'est détériorée pendant sa détention et qu'il n'a pas reçu les soins médicaux adéquats, notamment le traitement pour son affection cutanée chronique. Sa famille a également exprimé ses inquiétudes pour sa sécurité dans une prison pour adultes. En vertu des normes internationales relatives aux droits humains, la privation de liberté ne doit être utilisée qu'en dernier recours contre les mineur·e·s et pour la durée la plus courte possible. Les mineur·e·s privés de liberté doivent être traités avec humanité et d'une manière qui tienne compte de leur âge ; ils doivent être séparés des adultes, sauf si c'est dans leur intérêt supérieur de ne pas le faire, et doivent bénéficier de soins de santé, d'une assistance juridique et de contacts réguliers avec leur famille.

Jonathan David Muir Burgos a été remis en liberté le 24 juin 2026, après plus de trois mois derrière les barreaux, et a pu rentrer chez lui retrouver sa famille. On ignore encore les termes juridiques exacts de sa libération et le statut de son dossier pénal. Si sa libération est une mesure bienvenue, elle n'efface pas le caractère arbitraire de sa détention, les violations dont il aurait été victime en détention, ni la menace que représentent des poursuites pénales ainsi que la surveillance de l'État.

Son affaire s'inscrit dans le cadre plus large de la répression à Cuba, où les autorités continuent d'ériger la contestation, la dissidence et la critique publique en infraction. En mars 2026, des manifestations ont eu lieu à Morón pour protester contre les coupures d'électricité prolongées, les pénuries de carburant et la dégradation des conditions de vie. La répression s'est déroulée sur fond de profonde crise humanitaire et économique qui a des répercussions sur l'accès à l'électricité, à la nourriture, aux médicaments, aux transports et à d'autres biens de première nécessité.

Les autorités cubaines doivent veiller à ce que la libération de Jonathan David Muir Burgos soit totale et inconditionnelle, lever toutes les restrictions arbitraires qui lui sont imposées ainsi qu'à sa famille, et fournir des recours effectifs et des garanties de non-répétition. Elles doivent aussi libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé leurs droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique, et cesser d'invoquer la loi pénale dans le but de sanctionner ou d'intimider les gens, notamment les mineur·e·s, qui contestent ou dénoncent la réalité dans le pays.

AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International continuera de suivre la situation de Jonathan David Muir Burgos et réagira en cas d'évolution négative.

NOM : Jonathan Muir Burgos (il /lui)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 49/26.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : https://www.amnesty.org/fr/documents/amr25/1001/2026/fr/